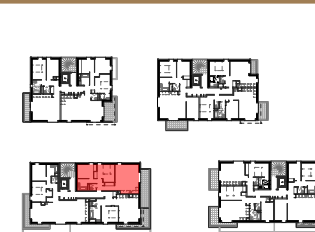
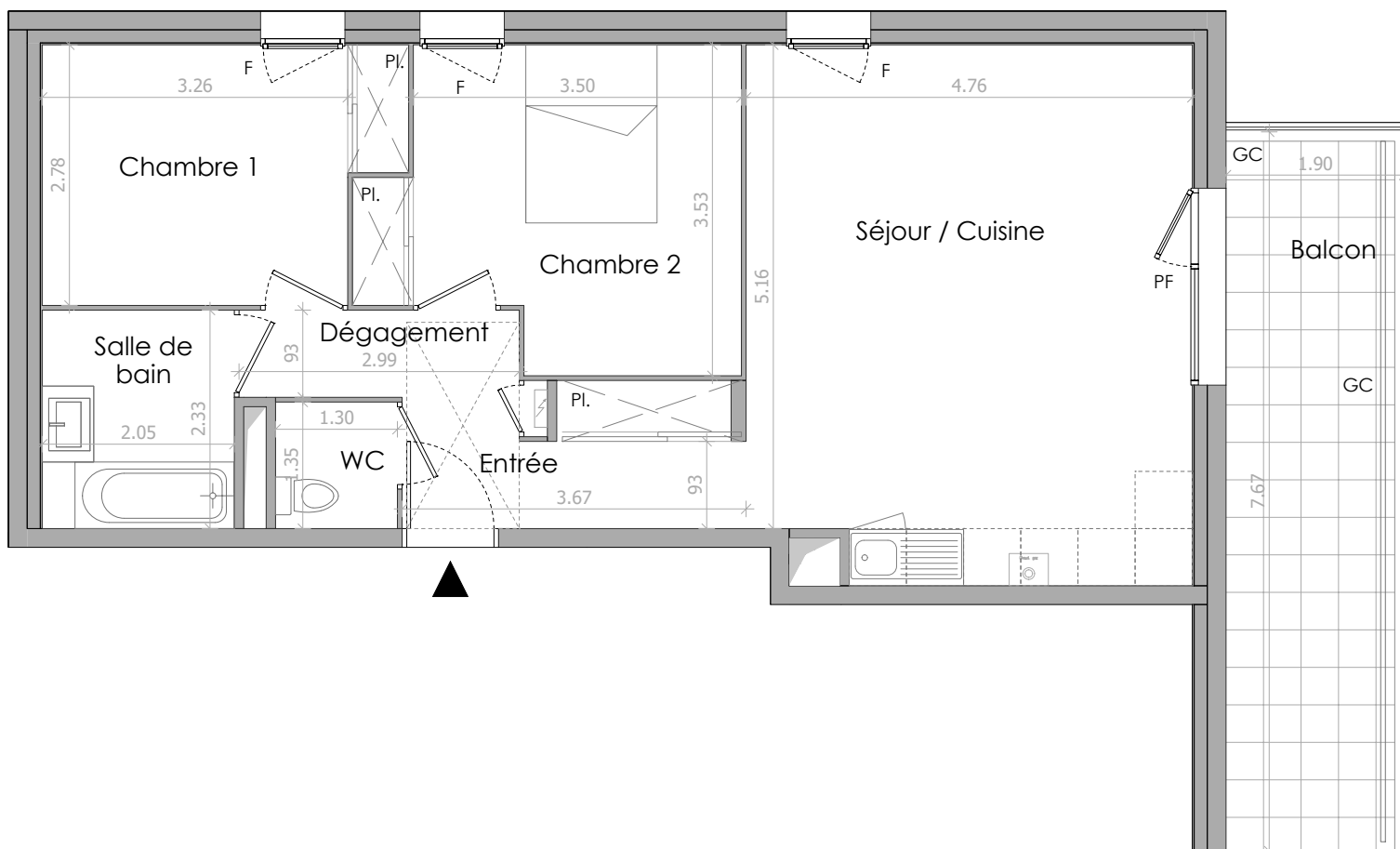


Reflets Salève ÉTREMBIÈRES



Chemin des Pralets
74 100 ÉTREMBIÈRES

Appartement 3 PIECES
Lot n° 221

BATIMENT 2 - 2e ETAGE

TABLEAU DES SURFACES (compris placards)

ENTREE :	5.25 m2
SEJOUR / CUISINE :	26.80 m2
CHAMBRE 1 :	9.95 m2
CHAMBRE 2 :	12.35 m2
SALLE DE BAIN :	4.80 m2
WC :	1.75 m2
DÉGAGEMENT :	2.80 m2

SURFACE HABITABLE 63.70 m2

BALCON : 14.00 m2

SURFACE TOTALE 77.70 m2

LEGENDE

PF	Porte-fenêtre	LL	Lave-linge
F	Fenêtre	LV	Lave-vaisselle
FA	Fenêtre allège vitrée	CU	Cuisson
VB	Volet battant	R	Réfrigérateur
GC	Garde corps	CH	Chaudière
	Tableau électrique		Soffites et faux-plafond

PLAN DE RESERVATION

INDICE :	i	DATE :	24/12/2024
----------	---	--------	------------

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les canalisations, barbacanes, descentes EP, rebornées, trappes de visite sur les gaines techniques, radiateurs et les laves-mains d'angle ne sont pas systématiquement figurés sur les plans. Les surfaces indiquées sont approximatives. Les rebornées, soffites, faux plafond, équipements sanitaires ainsi que le calepinage et dimensions des carrelages sont figurés à titre indicatif, et peuvent subir des modifications pour impératif technique. Les appareils ménagers ne sont pas fournis. Les volets roulants seront prévus conformément à la notice de vente. Les coffres de volet roulant ne sont pas représentés et seront débordants à l'intérieur. La hauteur des seuils au droit des porte-fenêtres sur balcons ou terrasses pourra varier de 5 à 35 cm à partir du sol intérieur. La hauteur entre le jardin et la terrasse pourra varier entre 0 et 60 cm. Les jardins ne seront pas nécessairement plats et pourront comporter des talus et des pentes. Les surfaces des jardins ne sont données qu'à titre indicatif. Les pentes ne sont pas représentées et seront adaptées en fonction du terrain naturel. Les plans de logements signés lors de réservation et les plans de logements signés lors de l'acte notarié peuvent subir des modifications pour contraintes techniques (déplacement d'équipements intérieurs, faux-plafonds...) sans que cela ne puisse être contesté par le client lors de la signature chez le notaire du programme.



**LES NOUVEAUX
CONSTRUCTEURS**